

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1235

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

(fb) Les mesures à prendre pour réduire la vitesse du trafic dans les rues de quartier et améliorer la sécurité des usagers de la route les plus faibles (piétons, cyclistes) sont souvent lourdes et coûteuses; rétrécissement de la chaussée par élargissement des trottoirs ou organisation alternée du stationnement (en épi, par exemple), construction de seuils de ralentissement, piste cyclable séparée du trafic automobile... Le rapport coût/efficacité laisse à désirer (mais c'est au bénéfice des entreprises de génie civil), le résultat esthétique ou urbanistique également.

A la recherche de moyens plus simples, ceux qui ont voyagé aux Etats-Unis ou au Canada ont rapporté une solution séduisante et efficace: à l'intérieur d'un quartier circonscrit par des axes plus importants (qui peut être une zone 30 km/h), généraliser le «stop» à toutes les intersections; un carrefour en croix comportera donc quatre stops. Le trafic s'écoule automatiquement au ralenti, puisque le véhicule ne quitte un stop que pour aller vers le suivant. Il est évidemment particulièrement facile de moduler son arrivée au stop en fonction du trafic environnant. Si néanmoins plusieurs conducteurs sont arrêtés à un même carrefour, ils règlent dans une courtoise incertitude leur ordre de passage (alterné: aucune voie n'est prioritaire sur une autre). Les «4 stops» sont particulièrement favorables aux piétons: eux n'ont en tout cas pas à attendre, ils peuvent traverser directement devant la ligne d'arrêt des véhicules.

Fédéralisme, où es-tu?

En Suisse, de tels carrefours ont fait leurs preuves en tout cas dans le canton de Genève et le canton de Vaud. Au Tessin, un recours a été interjeté dans un cas d'espèce; il a été admis par l'autorité de dernière instance (qui n'est rien moins que le Conseil fédéral). Dans une question qui laisse une très large place à l'appréciation, c'est l'interprétation la plus rigide et la plus conformiste qui a prévalu: le stop définit une perte de priorité, donc il doit y avoir une route prioritaire... Après l'annulation de l'abaissement de la vitesse sur l'autoroute de contournement de Lucerne, la décision du Conseil fédéral confirme que l'ordonnance sur la signalisation routière n'est pas une palette unifiée à disposition des cantons selon leur génie propre, comme on pourrait le souhaiter; pas du tout, c'est un carcan normatif tatillon appliqué de manière idéologique à l'occasion. Il n'y a plus qu'à attendre – ou susciter – l'évolution inéluctable des es-

prits à l'Office fédéral de la police qui permettra de modifier sur ce point l'ordonnance, comme cela a été le cas naguère pour importer de Grande-Bretagne le giratoire avec priorité à l'anneau, puis plus récemment pour légaliser le «sas» pour cyclistes en tête d'un carrefour tel qu'il était déjà pratiqué dans les villes de Berne, Bâle ou Genève. Car les alternatives aux «4 stops» ne sont pas vraiment satisfaisantes: même si l'on mettait en lieu et place un giratoire quelque peu fictif, la portée du signal triangulaire sur la pointe «Cédez le passage» n'est pas aussi efficace; la simple généralisation de la priorité de droite ignore également l'intérêt que présente, pour les piétons, la continuité de leur cheminement assurée par l'arrêt des véhicules à chaque intersection.

Les seuls qui auraient à souffrir des «4 stops» sont les cyclistes, en cas d'application littérale de l'obligation de s'arrêter. Mais ceci est une autre histoire... ■

MÉDIAS

L'Espace Beaulac à Neuchâtel a présenté une intéressante exposition de la presse neuchâteloise d'hier et d'aujourd'hui ainsi qu'un cycle de conférences sur le même sujet. Conçue en collaboration avec M. Robert Porret, écrivain-conférencier et le quotidien *L'Express*, cette exposition présentait, entre autres, des journaux historiques, comme *Le Proscrit*, publié à Renan par des républicains exilés. Un rappel émouvant, le numéro de la *Sentinelle* du 29 décembre 1912 annonçant sur toute la largeur de la première page: «Le socialisme suisse en deuil – Charles Naine est mort.»

Depuis le début de l'année les missions catholiques italiennes du Diocèse de Bâle publient un organe commun intitulé *Insieme* (ensemble). La Suisse compte 89 missions catholiques italiennes et n'est dépassée que par l'Allemagne (104).

Neue Wege, revue socialiste religieuse fondée en 1906 par le Pasteur Leonhard Ragaz, vient de lui consacrer un numéro spécial pour rappeler le cinquantenaire de sa mort, le 6 décembre 1945.

Le Monde diplomatique vient de publier son 500^e numéro (novembre 1995).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Sonja Bättig (sb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Gérald Progin
Daniel Marco, Alain Cudet
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9